

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-090/08/BC

■ U470 - Voie de liaison entre le boulevard Pinatel et la traverse des Sables Jaunes à Marseille (12ème arrdt) - Approbation du marché.
DIFRA 08/681/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°VOI 840/07/BC en date du 8 octobre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la réalisation d'une voie de liaison entre le boulevard Pinatel et la traverse des Sables Jaunes (U470) à Marseille (12^{ème} arrdt) sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'Appel d'Offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n°2007/150.

La commission d'Appel d'Offres au cours de sa séance du 23 janvier 2008 a retenu l'offre de l'entreprise COLAS. pour un montant de 427 246,20.€ HT soit 510 986,46.€ TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président modifiée par la délibération n°FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération VOI 840/07/BC du 8 octobre 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ouvert ;
- La décision de la commission d'appel d'offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'approbation du marché relatif à la réalisation d'une voie de liaison entre le boulevard Pinatel et la traverse des Sables Jaunes (U470) à Marseille (12^{ème} arrdt) et d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à la réalisation d'une voie de liaison entre le boulevard Pinatel et la traverse des Sables Jaunes (U470) à Marseille (12^{ème} arrdt) dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à l'entreprise COLAS. pour un montant de 427 246,20.€ HT soit 510 986,46.€ TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
– Opération numéro 2006/00080 – Natures : 2031/2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN